

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 6 JUILLET 2021**

**Date de convocation le 1<sup>er</sup> juillet 2021**

Début de la réunion à 18H30.

**Présents** : Mr DOLPHIN Jean-Michel, Mme MOREL Christine, Mr LECLERCQ Claude, Mr MOREL Joël, Mr DOLJANSKY Paul, Mme CORSAT Marie-Cécile, Mme ZENNER Christel, Mme REBUT Carine, Mme DUMOULIN Sabrina, Mme BOGEAT Caroline, Mr CICILIE Thibault.

**Excusés** : Mme BOUTEILLON Véronique, Mr ALFARO Ramon, Mr TALARON Patrice, Mr CASTEL Jonathan.

Pouvoirs de Mme BOUTEILLON Véronique à Mme MOREL Christine, de Mr ALFARO Ramon à Mr LECLERCQ Claude, de Mr TALARON Patrice à Mr DOLPHIN Jean-Michel, de Mr CASTEL Jonathan à Mme CORSAT Marie-Cécile.

- Mr le Maire rappelle que le Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, réalise un plan de relance pour la continuité pédagogique avec appel à projets pour un socle numérique à l'école élémentaire.

Mme MOREL Christine explique qu'elle est en train de réaliser un dossier en ce sens et que pour ce faire, une convention doit être signée avant le 13 juillet.

Après discussion et vote, une délibération est prise pour entériner ce projet et donner tout pouvoir pour son aboutissement, à Mr le Maire.

- Mr DOLPHIN et Mme MOREL expliquent au Conseil Municipal que l'engagement de 3 ans pour la livraison des repas en liaison froide au restaurant scolaire signé avec la société SHCB de St Quentin Fallavier arrive à son terme au 31 août 2021.

Le Conseil Municipal vote donc une délibération afin de lancer un marché à procédure adaptée, en déposant un avis d'appel public à concurrence via un journal d'annonces légales, et donne tout pouvoir à Mr le Maire pour mener à bien de dossier.

- Il est rappelé que le Sapin de la Liberté, a été planté sur une parcelle de Mr et Mme GUSTIN Gaston pour célébrer la victoire de la guerre 1945 à la libération. Leur fille a sollicité la Commune afin que cette dernière acquiert la partie de terrain supportant cet arbre remarquable. Un géomètre a été mandaté et un plan de division fait. La parcelle A 93, devient A513 et A512. Le Conseil Municipal délibère en vue d'acheter la parcelle A512 de 211 m2 au prix de 0,60 € le m2. Le fermier a bien entendu été prévenu. Pouvoir est donné à Mr le Maire pour signer tout document notarial s'y rapportant.

- Mme MOREL Christine en charge du secteur scolaire, explique que les tarifs de la garderie sont restés à un prix très modeste depuis la création des NAPS qui procurait un retour financier de la CAF. A ce jour, plus aucune aide n'existe.
- Après discussion le Conseil Municipal décide les tarifs suivants pour la garderie périscolaire :

Pour un quotient familial entre 0 et 620	0,50 € la ½ heure
Pour un quotient familial entre 621 et 1100	0,75 € la ½ heure
Pour un quotient familial entre 1101 et plus	1 € la ½ heure

Ils s'appliqueront dès la rentrée scolaire 2021/2022.

- Questions diverses :

La commune loue son panneau d'affichage à la société Lumiplan.  
 Cette dernière propose de mettre un panneau en couleur, avec de nouveaux modules pour 4€ supplémentaires de location annuelle.

Ce système permettra de déclencher d'éventuelles alertes sur le panneau que chacun retrouvera sur son portable sur l'application citywall.

Un nouveau site internet sera en place dès septembre et le journal « Anjou.com » va paraître également.

Habitat Dauphinois et Valrim gèrent le « Domaine des Plantées » où 7 logements sociaux verront le jour et 14 terrains sont en vente. Une réunion de chantier se tiendra demain.

Au cimetière, une plaque a été cassée sur le caveau Lecouvey-Braille par une branche d'arbre, il convient d'en avvertir l'assurance.

Au 17 juillet prochain, l'installation du jardin du souvenir doit être réalisée.

Fin de la séance à 20H.

